



Le relais

LE RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES
DÉPARTEMENTAL
ITINÉRANT

LETTRE AUX ASSISTANTES MATERNELLES NON PERMANENTES

Revue semestrielle - N°2 - août 2002

Bonjour soleil !

Tout au long de cette année, vous avez rencontré le relais sur les différents sites pour des animations, des échanges et pour des soirées à thème : le rôle de l'argent dans le métier d'assistante maternelle et le secret professionnel, dont vous trouverez ci-joint un petit compte rendu.

Tournons nous maintenant vers les beaux jours qui sont arrivés et posons nous la question sur les bienfaits (vitamine "D", bonne humeur...) et les méfaits (coups de soleil, mélanomes...) du soleil !

À toutes, nous souhaitons de "bonnes vacances" bien méritées.

Profitez-en pleinement avant de retrouver les enfants pour une nouvelle année de complicité. N'hésitez pas à nous poser des questions, nous donner des renseignements pour enrichir ce bulletin au : 04.97.18.75.40 ou relaisassmat@cg06.fr ou en direct sur les sites lors de nos rencontres.



Le soleil, une étoile source de vie

Le soleil est indispensable à la vie des plantes, des animaux... et des hommes. "Étoile" au centre du système solaire,

il nous offre le jour et la nuit... les saisons et les climats.

- "Boule de feu", il chauffe la terre et l'air que nous respirons.
- "Vital", il permet la synthèse de la vitamine D à partir de la peau et assure ainsi notre croissance osseuse.
- "Vivant", il joue sur notre moral.
- "Éclatant", il ensoleille notre vie.
- "Beau", il fait notre joie... mais attention, le soleil n'est l'ami ni de notre peau, ni de nos yeux.

Selon notre type de peau, apprenons à nous protéger dès l'enfance

Chacun d'entre nous a son type de peau et la quantité de soleil que nous pouvons accepter n'est pas illimitée. Elle est déterminée dès la naissance... et dès que nous épuisons ce capital, nous risquons de faire vieillir prématurément notre peau et de favoriser l'apparition des cancers cutanés.



CONSEIL GENERAL
DES ALPES-MARITIMES

Le relais

Un type de peau, une sensibilité



Peau claire

Cheveux blonds ou roux.

Présence de taches de rousseur.

Une peau claire rosit à toute exposition et bronze difficilement avec une couleur cuivrée.

Elle n'échappe jamais à un coup de soleil dès la première exposition !

Une peau claire est très sensible au soleil.

La quantité de soleil qu'elle peut accepter est très faible.

Elle doit se protéger encore plus que les autres.



Peau mate

Cheveux châtain ou brun.

Une peau mate bronze assez bien même s'il lui arrive d'attraper un coup de soleil dès la première exposition. Une peau mate est moyennement sensible au soleil.

La quantité de soleil qu'elle peut accepter est limitée.

Elle doit donc faire attention.



Peau brune

Cheveux noirs.

Une peau brune bronze mat foncé dès la première exposition et elle n'attrape pas de coup de soleil.

Une peau claire est très sensible au soleil. Une peau brune est peu

sensible au soleil. La quantité de soleil qu'elle peut accepter est plus grande. Ce n'est pas une raison pour trop l'exposer.



Diminuer les risques du cancer de la peau

Protéger nos enfants du soleil, c'est diminuer l'incidence d'un cancer de la peau : le mélanome malin.

Le mélanome malin est un véritable problème de santé publique.

Apprenons donc à mieux nous exposer au soleil et protégeons nos enfants en suivant des règles simples de photoprotection : tee-shirt, crèmes écran solaire, casquette... et évitons de trop profiter du soleil, surtout aux heures où il brûle le plus.

Entre 12 h et 16 h, il est en réalité 10 h et 14 h au soleil... Le soleil est au zénith et c'est là qu'il est le plus dangereux pour la santé... alors "marchons à l'ombre et portons un tee-shirt.



• Choisissons des crèmes en sélectionnant un écran solaire d'un indice élevé et renouvelons l'application toutes les deux heures et après chaque bain.

• Cachons nous du soleil le plus souvent possible : parasol, casquette.

• Buvons beaucoup d'eau et protégeons également nos yeux : visière, lunettes de soleil car ils sont encore plus fragiles que notre peau.

Suivons sérieusement tous ces conseils pour nous défendre du soleil et ainsi, nous sauverons notre peau.



Les compétences et les missions de l'assistante maternelle

Ce que pourrait être une fiche de poste

DESCRIPTION DU POSTE

- Accueillir, accompagner, respecter, dialoguer, se rendre disponible.
- Accueillir l'enfant et sa famille à son domicile.
- Répondre aux besoins de l'enfant, respecter le rythme de chacun, pouvoir favoriser des moments de jeux, de repas, de change, de sommeil.

- Entretenir une relation professionnelle avec les familles.
- Assurer une bonne hygiène et un bon entretien du matériel éducatif et du domicile.
- Participer aux activités des relais.

OBJECTIFS

- Faire du domicile un lieu de vie où l'enfant puisse être écouté et respecté.
- Permettre aux familles de trouver un lieu sécurisant.
- Se situer dans un véritable travail d'équipe, où chaque assistante maternelle saura faire partager ses compétences et ses interrogations professionnelles.

QUALIFICATIONS REQUISES ET COMPÉTENCES

- Avoir l'agrément du Conseil général.
- Capacité d'adaptation.
- Capacité à se remettre en question.
- Sens des responsabilités.
- Dynamisme.
- Sens de la collectivité.

LE SAVOIR FAIRE

- Savoir accueillir : se préparer, sécuriser, rassurer, câliner, réconforter, s'adapter.
- Savoir jouer : éveiller, créer, développer l'intérêt, raconter, accompagner, jouer, dialoguer, faire preuve d'originalité dans l'élaboration des menus.
- Savoir coucher et lever l'enfant : écouter, accompagner, câliner.

LE SAVOIR ÊTRE

- Savoir partager, échanger...
- Être aimable, propre, disponible, au comportement régulier, souriante.

QUALITÉS GÉNÉRALES

- Observer, travailler en équipe, se remettre en question, établir une estime mutuelle (professionnelle/parents/enfants), respecter, tolérer, écouter, participer, évoluer sans cesse.



Rencontres Mars 2002

Congrès UFNAFAAM

des assistantes maternelles à La Colle-sur-Loup

Quatre cents assistantes maternelles appartenant à l'Union fédérative, se sont réunies sur le thème de l'accompagnement, du partenariat et de la formation professionnelle, au V.V.F. de La Colle-sur-Loup pour un week-end de travail et de réflexion.

Mme Fabienne Lejeune, présidente de cette Union, a officiellement ouvert ces rencontres, en présence de M. Christian Estrosi, Député de la cinquième circonscription, premier vice-président du Conseil général des Alpes-Maritimes, représentant M. Charles Ginésy, président du Conseil général des Alpes-Maritimes, M. Lionnel Luca, Député de la circonscription, Conseiller général des Alpes-Maritimes, M. Christian Berkesse, maire de La Colle-sur-Loup.

Après un tour d'horizon des dix ans de cette profession, depuis son officialisation de 1992, la présidente a salué l'attitude du Conseil général des Alpes-Maritimes en abordant le dossier de la revalorisation des revenus : "Alors que la loi préconise 50% du SMIC par mois, en limitant le nombre d'heures, les autorités du département en assurent 100% à ses assistantes".

Réunion-Débat-Bilan

"L'argent"

(Place et rôle de l'argent dans le métier d'assistante maternelle)

Il peut sembler anormal d'être rémunéré pour la garde d'un enfant puisque dans les sociétés traditionnelles, la garde d'un enfant est un acte normal, gratuit et quotidien.

L'argent a une fonction de médiateur, il symbolise la fin d'un échange. Être rémunéré signifie être dégagé de toute obligation. Percevoir un salaire mensuel, pour une assistante maternelle, symbolise une fonction et une profession. Le salaire est une contrepartie du travail accompli auprès de l'enfant, il crée la relation à l'enfant, il est garant des places de chacun, (l'enfant reste l'enfant de l'autre).

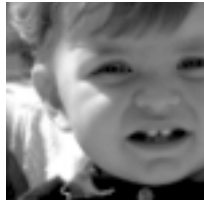


L'assistante maternelle non permanente et le secret professionnel

Si la profession d'assistante maternelle ne semble pas expressément soumise au secret professionnel (comme peuvent l'être les médecins par exemple), l'assistante maternelle doit néanmoins respecter l'article 9 du code civil :

ART 9 (L. 22 juillet 1893 ; L. 10 août 1927, art 13 ; L. 70-643, 17 juillet 1970, art 22)

- Chacun a droit au respect de sa vie privée.
- Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes les mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.
ART 9. 1 (L. 93-2, 4 janvier 1993, ART. 47 ET 225)
- Chacun a droit au respect de la présomption d'innocence.



Le relais

De l'eau pure

La qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La bonne qualité de l'eau constitue un élément important pour la protection de la santé publique.

La responsabilité

Le maire ou le président du Syndicat est responsable de la distribution publique.

Il doit prendre les mesures propres à délivrer une eau conforme aux normes en vigueur en terme d'équipement (traitement, protection des ressources) ou d'exploitation de réseau.

Le contrôle

Le Préfet est chargé de la mise en place de la vérification analytique réglementaire.

Les analyses

Le laboratoire départemental de la ville de Nice prélève et analyse les échantillons d'eau de toutes les communes du département.

Le coût

Il varie dans les Alpes-Maritimes de 0,25 euros à 2 euros par m³ suivant les communes rurales ou urbaines. La qualité des eaux du département est bonne sur tout le territoire.

La vitamine "D",

une vitamine indispensable au bon développement de l'enfant

Pour éviter le rachitisme, une maladie qui sévissait au XVII^e, XVIII^e, XIX^e et première moitié du XX^e siècle en France, en Angleterre, dans les pays scandinaves, en Allemagne, au Canada, aux Etats-Unis... principalement dans les familles pauvres, il est essentiel à tout âge de la vie de consommer des aliments riches en vitamines "D" pour le capital osseux, tels que :

- Poissons gras : saumon, hareng, sardines et thon en boîte.
- Foie de veau, d'agneau, de bœuf.
- Jaunes d'œuf, matières grasses du lait tels que le beurre.
- la margarine.
- Les céréales, l'huile de foie de morue.

Et de s'exposer un court temps au soleil (15 à 20 minutes).

La vitamine "D"

pour le jeune enfant de moins de 18 mois

sert à prévenir le rachitisme, (ramollissement ou déformation des os du squelette et hypotonie musculaire).

Pour la femme enceinte et la personne âgée

lutte contre l'ostéomalacie (douleur osseuse, déformation de certains os) et contre l'ostéoporose (masse osseuse très faible, d'où risque de fractures important).

En chantant

Le Rock and Roll des Gallinacés

Dans ma basse-cour il y a
Des poules, des dindons, des oies
Il y a même des canards
Qui barbotent dans la marre
Et ça fait cot... cot... cot... codett.....
Et ça fait cot... cot... cot... codett.....
Et ça fait cot... cot... cot... codett.....
Et c'est le Rock and Roll des Gallinacés
YEAH !

Une recette vitaminée

Mousse de fruits crus

Prendre des fruits de saison

- 1/2 orange, 2 fraises, 1 pomme
ou

- 1/2 banane, 1 poire, 1 clémentine

Mixer tous les ingrédients et consommer rapidement.

Bloc notes

Bibliographie

- "TSA, le guide des assistantes maternelles" à commander à : TSA édition - 67, rue de l'aqueduc 75010 Paris - Tél : 01.40.35.95.40 et "TSA magazine", à la même adresse.
- "Le développement psychologique de la 1^{ère} enfance" BRUNET
- "L'enfant acteur de son développement" G. MONTAGNER
- "Le manuel de l'assistante maternelle" LEFEVRE
- "Des vertes et des pas mûres" J. EPSTEIN

Adresses internet utiles

- Syndicat national professionnel des assistantes maternelles : www.assistante-maternelle.org ou par www.jackcreation.com snapaam
- Tout petit à petit : am06.free.fr
- Emploi textes et actualité juridique : www.travail.gouv.fr
- Email du relais départemental : relaisassmat@cg06.fr

Infos service achat

Achat-Vente matériel de puériculture et vêtements d'occasion
MINI KID - 7, avenue de La Gaude - Quartier du Beal
06800 Cagnes-sur-Mer - Tél : 04.92.02.06.87

CONTACT :

Relais assistantes maternelles départemental itinérant
Service Maternité Enfance
Direction des actions médicales et sociales
Conseil général des Alpes-Maritimes
BP 3007 - 06201 Nice Cedex 3
Tél : 04 97 18 66 00 - poste 75 40
Email : relaisassmat@cg06.fr

